



le journal DU MARAIS



L'actualité du Marais de Saône - novembre 2016 n°27



AU SOMMAIRE

- Info marais p 2
- Vie du marais p 3
- Actualité p 4

EDITO

Depuis le changement de gouvernance au sein de la structure, le Syndicat du Marais de Saône s'est renforcé sur la notion d'espace partagé où chaque acteur se doit de prendre ses responsabilités. Les champs d'intervention de tous les intervenants se font en réponse au plan de gestion 2015-2019 installé et porté par le syndicat. Cette prise de conscience collaborative dans les bonnes pratiques développe une efficacité de l'action publique au service d'un territoire. Cette efficacité est garante d'une gestion raisonnée de l'argent public. Cette coopération entre le Syndicat du Marais et le monde agricole, mais également d'autres organismes comme la Fédération départementale de chasse par exemple, permet d'envisager des pistes de travail autour notamment de conventions d'actions mutualisées. Des perspectives doivent désormais s'ouvrir pour engager la réflexion sur la notion « le marais, un espace naturel sensible, véritable générateur de ressources ».

Ludovic Fagaut
Président Syndicat
du Marais,
Vice-président du
Département



DU CHANGEMENT DANS LES EFFECTIFS DU SYNDICAT

Dans le précédent numéro du journal du marais, nous vous informions du départ de Marylène Simonin au début du mois de juillet 2016, après 14 ans passés au sein de la structure. Quelques jours plus tard, c'est Christophe Verrier qui quittait le syndicat.

Aussi, pour assurer la continuité des missions du Syndicat du Marais de Saône, Alexandre Benoit-Gonin a été recruté le 1^{er} septembre 2016 en tant que nouveau chargé de structure. Pour les lecteurs du Journal du Marais, Alexandre n'est pas totalement inconnu puisque son interview était proposée dans le numéro du mois de juin 2016, au titre des actions menées par la commune de Mamirolle (sa commune de résidence) en faveur de la préservation de l'environnement.

Hydrogéologue de formation, Alexandre bénéficie de 16 ans d'expérience en bureau d'études techniques. À ce titre, il a pu assister de nombreuses collectivités, notamment dans la mise en œuvre de leurs projets liés à la préservation de la ressource en eau, du milieu naturel et des zones humides.



Originaire de Saône, Alexandre Benoit-Gonin connaît et s'intéresse au marais depuis son enfance et c'est tout naturellement qu'il a souhaité s'investir dans les actions et les missions que propose le syndicat pour sa valorisation, sa préservation et sa gestion.

Mutualisation et contractualisation

Au mois de mai de cette année, le syndicat a revu son modèle économique et social avec Alain Varechon dans le cadre d'un contrat unique d'insertion. Une mutualisation est opérée entre le syndicat et certaines communes du plateau pour s'attacher les services de cet agent polyvalent, dans l'intérêt d'une efficacité budgétaire pour le syndicat et d'une revalorisation sociale pour Alain.

Cette année, il a eu pour tâches, tout au long de la durée de son contrat, l'entretien du matériel mobilisé sur le terrain, l'entretien des sentiers de découverte du marais, le fauchage autour des pâtures mises à disposition des propriétaires de chevaux. Son travail a été très apprécié par l'ensemble des bénéficiaires et particulièrement au Syndicat du Marais de Saône. Par conséquent, son contrat pourra être renouvelé pour une durée d'un an à partir du mois de novembre. Tous sont ravis de pouvoir bénéficier de son efficacité et de son enthousiasme pour une année supplémentaire.



Alain Varechon qui habite à Morre connaît parfaitement le marais de Saône

DES SYRPHES POUR ÉVALUER LA QUALITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX NATURELS

Quel est le principe de la méthode?

Les syrphes (Syrphidae) sont des mouches parfois mimétiques des abeilles qui comptent environ 530 espèces en France.

Suivant les espèces, leur régime alimentaire est différent et à l'état de larves, les syrphes sont soit phytophages (elles se nourrissent de végétaux), zoophages (elles se nourrissent d'aliments d'origine animale) ou saprophages (elles se nourrissent de matière en décomposition). De ce fait, l'étude de ces insectes permet de couvrir trois éléments majeurs de la chaîne alimentaire.

Le principe de la méthode d'évaluation de la fonctionnalité des milieux par l'étude des syrphes,



Tente Malaise installée au marais de Saône



Meliscaeva cinctella



Chrysotoxum bicinctum

Amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray

(appelée « Syrph-the-net » et élaborée dans les années 1990 par le spécialiste irlandais Martin C.D. Speight) repose sur la comparaison entre la présence des espèces observées dans le milieu naturel avec une liste d'espèces théoriquement présentes selon le milieu (prédites) lorsqu'il n'est pas perturbé.

Le pourcentage d'espèces « au rendez-vous » sur les espèces prédites permet de chiffrer l'intégrité écologique de l'habitat.

Comment la mettre en œuvre?

La mise en œuvre nécessite 2 étapes essentielles : le prélèvement et la détermination des espèces. Les prélèvements sont effectués à l'aide de pièges (les tentes Malaise) qui permettent de capturer les insectes. La relève des pièges s'effectue de façon régulière entre avril et septembre, voir octobre selon la météo.

La détermination des espèces s'effectue au laboratoire où chaque insecte est identifié et compté. Cette étape peut s'avérer longue et fastidieuse car chaque piège peut permettre de capturer plusieurs milliers d'insectes pendant toute la durée de la campagne de capture. Bien entendu, ces captures ne nuisent pas à l'intégrité de la biodiversité!

La météo particulièrement clémente de cet automne a permis de conserver les pièges sur le terrain jusqu'en octobre. Les résultats de la première phase de cette étude (phase de diagnostic initial) seront connus dans les prochaines semaines.

Tri et détermination d'espèces en laboratoire

Le Syndicat mixte du Marais de Saône a décidé de confier cette étude à l'Association des amis de la réserve naturelle du lac de Remoray qui pratique la méthode « Syrph-the-net » depuis 2009.



PÂTURAGE DANS LE MARAIS : UN RETOUR AUX SOURCES

Jusque dans les années 60, à la saison estivale, le marais de Saône était un lieu de pâturage pour le bétail des exploitants du secteur. Mais les modes et méthodes d'élevage ayant évolués, petit à petit, le marais a été délaissé en faveur d'autres zones de pâture.



En effet, les conditions de pâturage en zones humides sont souvent très rudes du fait des sols gorgés d'eau et les ressources alimentaires sont variées mais moins riches. Mais le pâturage est un moyen écologique d'entretenir les prairies humides, de ralentir la dynamique de boisement et de préserver les strates herbacées riches en espèces animales et végétales. C'est pourquoi,

depuis plusieurs années, environ 50 hectares de parcs sont utilisés afin de tester divers pâturages avec des animaux robustes et peu exigeants, adaptés au marais. Pour leur permettre de boire sans endommager les berges des cours d'eau, les animaux bénéficient d'abreuvoirs solaires installés et entretenus par le syndicat.



Abreuvoir solaire

Cette année, ce sont environ 25 chevaux comtois, camarguais, merens, koniks ou poneys qui occupaient les 50 hectares de marais mis à la disposition des propriétaires.

Mais les montbéliardes ne sont pas en reste au sein du marais, puisque certains agriculteurs propriétaires ou exploitants de parcelles y font toujours pâturer leur bétail, ce qui permet un maintien de l'ouverture du milieu en cohérence avec les actions menées par le syndicat.

DERNIÈRE VISITE DE L'ANNÉE

Samedi 3 décembre de 13h30 à 17h30

Contes et légendes au marais
Animation France Nature Environnement Doubs
et Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs
Inscription obligatoire auprès du Syndicat au 03 81 55 48 75



Bottes obligatoires



SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAÔNE

Pour nous écrire ou nous rencontrer
1, rue de l'École - 25660 La Vèze
syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr
www.maraisdesaone.fr
www.facebook.com/maraisdesaone
Tél/Fax : 03 81 55 48 75

Contacts
Daphné SILVESTRE, Secrétaire
Alexandre BENOIT-GONIN, Chargé de structure

Ouverture au public
(permanences fixes)
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9H00 à 12H30



Si vous constatez une pollution ou un acte de malveillance qui pourrait nuire à la qualité des eaux, vous devez contacter le maire de votre commune, la gendarmerie ou directement la Commission de suivi de la Source d'Arcier.



N° d'urgence 24/24h : 03 81 61 51 54

Publication réalisée par le Syndicat Mixte du Marais de Saône. Directeur de la publication : Ludovic FAGAUT.
Tirage à 14 000 exemplaires distribués par ADREXO. Crédits photos : Syndicat Mixte du Marais de Saône (hors mentions d'auteur).

Réalisation : l'agence BILL - Illustrations : Michel RENAUD - Impression : Est'Imprim, 25000 Besançon

Papier ECF 60% fibres recyclées 40 % pâte certifiée FSC. Dépôt légal : novembre 2016. N° ISSN : 1763-9239.

